

Numéro de police__

COUVERTURE EMPRUNTEUR N° 001808

_____Numéro Convention___

Bulletin

Nom: ATTIOGBE Numéro de Compte: 12 Date de naissance: 07/1 Adresse postale Profession: Etudiant	.0/2002 Téle	Prénoms : Godwin Statut Marita Lieu de naissance éphone : 70556049				
Montant du prêt échéance Date de la dernière échéa Totale Période de paiement: Uni	nce ique Annuelle Men é, avant le terme du contrat, .	Durée du prêt Montant de la prime_ nsuelle	(en mo	is) Date de la 1ere urprimePrime		
1. Taille :181cm2. Poids : 59 kg3. Tension Artérielle : 12,84. Fumez-vous ? NonSi oui, combien de cigarettes par jour? :05. Buvez-vous de l'alcool? Occasionnellement6. Vos distractions :Voyage, Culture généale7. Pratiquez-vous un sport? OuiSi oui, à quel titre? Amateur8. Êtes-vous atteint d'une infirmité? NonSi oui, de quelle nature?Date de survenance :						
Nature	Répondre par Oui ou Non	Si oui, précisez	Période de traitement	Lieu de traitement (CHU CMS ONG CENTRE)		
Avez-vous été malade lors des 6 derniers mois ?	Non					
Êtes souvent fatigué(e) ?	Non					
Avez-vous maigri les 6 derniers mois ?	Non					
Avez-vous des ganglions, des furoncles, des abcès ou des maladies de la peau ?	Non					
Toussez-vous depuis quelques temps en plus de la fièvre	Non					
Avez-vous des plaies dans la bouche ?	Non					
Faites-vous souvent la diarrhée ?	Non					

Êtes vous souvent ballonné(e) ?	Non		
Avez-vous souvent des OEdèmes de Membres Inférieurs (O.M.I) ?	Non		
Êtes vous souvent essoufflé(e) au moindre effort ?	Non		
Avez-vous déjà reçu une perfusion ?	Non		
Avez-vous déjà reçu une transfusion de sang?	Non		
Avez-vous des informations complémentaires sur votre état de santé susceptibles de renseigner l'Assureur?	Non		

EXTRAITS DES CONDITIONS GENERALES

DETERMINATION DES PERSONNES ASSUREES

Est admissible à l'assurance, toute personne physique sollicitant un prêt auprès d'une institution financière, âgée d'au moins 18 ans et d'au plus 64 ans

GARANTIES

Paiement à l'institution financière de l'encours du prêt (dans la limite des montants indiqués au tableau d'amortisssement) de l'adhérent au cas de décès, toute cause ou d'invalidité permanente ou totale.

EXCLUSIONS

BENEFICIAL Togo garantit tous les cas de décès sauf les cas d'exclusions légales et/ou contractuelles

EXCLUSIONS COMMUNES A L'ENSEMBLE DES GARANTIES

Ne sont pas couverts, les sinistres consécutifs aux événements ci-après énumérés :

- 1. Suicide de l'assuré. La garantie en cas de suicide de l'assuré n'est acquise que s'il se produit plus de deux ans après l'adhésion de la personne assurée;
 - 2. Guerre civile et guerre étrangère : Emeutes, mouvements populaires ;
- 3. Actes de terrorisme ou de sabotage auxquels l'assuré aurait participé; Participation volontaire de l'assuré à un rixe ;
- 4. Epidémies et autres catastrophes reconnues comme telles par les autorités publiques ;
 - 5. Désintégration du noyau atomique, radiation, explosion, dégagement de chaleur, d'origine nucléaire ;

CAPITAL GARANTI

Le capital garanti correspond à l'encours du prêt conformément au tableau d'amortissement.

CLAUSE BENEFICIAIRE

En cas de décès de l'assuré avant le terme du contrat, le capital garanti est versé à l'institution financière.

L'institution financière est le bénéficiaire désigné et ne peut être remplacé sans son avis écrit.

DUREE DU CONTRAT

Les garanties couvrent toute la durée du remboursement du prêt et sont effectives dès que la demande d'adhésion àla convention a été acceptée, et au plus à la date de mise en place du prêt.

FIN DU CONTRAT

Les garanties cessent pour l'adhérent:

- 1. Au terme initial de la couverture d'assurance ou dès que l'adhérent finit de rembourser le prêt faisantl'objet d'assurance
- Au décès ou en cas d'invalidité permanente et total de l'adhérent
 Au plus tard le 31 Décembre de l'année au cours de laquelle
 l'adhérent atteint son 65ème anniversaire

PIECES A FOURNIR

EN CAS DE DECES TOUTES CAUSES

Le bulletin individuel d'adhésion

Un extrait d'acte de naissance ou une pièce d'identité de l'Assuré

L'acte de décès de l'assuré

Certificat médical de genre de mort

Le procès verbal de police ou de gendarmerie si le décès est consécutif à un accident

Le tableau d'amortissement

EN CAS D'INVALIDITE PERMANENTE ET TOTALE

- 1. Un certificat médical fourni par BENEFICIAL Togo dûment renseigné;
 - 2. Le bulletin individuel d'adhésion;
- 3. L'extrait d'acte de naissance ou une pièce d'identité de l'assuré;
- 4. Les documents et certificats médicaux attestant de l'invalidité et précisant la cause;
 - 5. Rapport médical complet du médécin traitant;
- 6. Le procès-verbal de police ou de gendarmerie si l'invalidité est consécutif à un accident;
 - 7. Le tableau d'amortissement;